## Point de situation Covid-19 – HONGIE – 24 mars 2020 Informations SER/CA de zone

## Agriculture: Transport d'animaux

Contraintes fortes pour les transporteurs d'animaux vivants, transmises par le réseau des points de contacts « transports animaux »

Voici ce que les hongrois ont communiqué à ce sujet :

"En Hongrie, les animaux vivants peuvent toujours être déchargés pour un repos de 24 heures aux postes de contrôle désignés à cet effet, cependant, les conducteurs doivent toujours en informer la police à torzs@orfk.police.hu. En vertu de la réglementation en vigueur, si le chauffeur s'arrête, il sera automatiquement mis en quarantaine, mais aucune décision formelle de mise en quarantaine ne sera émise, cependant il ne doit pas quitter sa cabine de camion (en pratique, le poste de contrôle désigné). Après la période de repos de 24 heures, pour repartir, il aura besoin d'une autorisation écrite de la police, qui doit également être demandée à torzs@orfk.police.hu. Dans tous les cas, la demande doit indiquer en majuscules que «TRANSPORT DE TRANSIT ANIMAL VIVANT " / " LIVE ANIMAL TRANSIT TRANSPORT "

Jusqu'à nouvel ordre, les éléments ci-dessus doivent être mis en œuvre comme suit: En cas de transit depuis un État membre de l'UE, le transporteur doit envoyer une notification en anglais au plus tard au moment du départ indiquant où et quand il veut se reposer dans notre pays à torzs@orfk.police.hu, et au contact point hongrois (pallosl@nebih.gov.hu) et aai@nebih.gov.hu). La copie imprimée doit accompagner le conducteur dès son entrée en Hongrie.

Après le repos de 24 heures, le poste de contrôle aidera le chauffeur à envoyer l'e-mail à torzs@orfk.police.hu demandant l'autorisation de quitter le poste de contrôle".